



Communauté de Communes du Pays Houdanais
22 Porte d'Épernon
78550 MAULETTE
Tél : 01 30 46 82 80
Courriel : ccph@cc-payshoudanais.fr

Avenant n°2 au marché n°2021-015 – Marché de prestations de nettoyage des locaux et de la vitrerie des bâtiments communautaires de la CCPH Lot 3 : Équipements sportifs

Entre les soussignés

La Communauté de Communes du Pays Houdanais (CCPH)

22 Porte d'Épernon – BP15 – 78550 MAULETTE

Représentée par son Président, Monsieur Jean-Marie TÉTART, dûment habilité par la délibération n° /2025 en date du 2 octobre 2025,

Ci-après dénommée « **CCPH** »

D'une part,

ET

La société TN

1, Place Paul Verlaine - 92100 BOULOGNE-BILLANCOURT

Ayant pour numéro de SIRET : 339 703 811 00036

Représentée par son Gérant, Monsieur Dominique LEVEQUE,

Ci-après désigné le « **titulaire** »,

D'autre part.

Vu :

- Les dispositions de l'article L2194-1 du Code de la commande publique,
- Vu le marché n°2021-015 relatif au nettoyage des locaux et de la vitrerie des bâtiments communautaires de la CCPH,
- Vu l'avenant n° 1 du 29 décembre 2023 ajoutant des prestations pour un montant annuel de 22 688,00 € HT et portant le coût annuel du marché à 81 017,44 € HT,

Préambule

En date du 17 décembre 2021, la CCPH a conclu le marché n°2021-015 relatif au nettoyage des locaux et de la vitrerie des bâtiments communautaires de la CCPH avec la SARL TN, comportant trois lots :

- Lot 1 : Siège + espace Prévôté + Passerelle + médiathèque
- Lot 2 : Accueils de loisirs sans hébergement (ALSH)
- Lot 3 : Équipements sportifs pour un montant annuel de 58 329,44 € HT.

La Halle sportive d'Orgerus ouverte depuis 2024 nécessite une autolaveuse pour nettoyer le sol de celle-ci.

Il est convenu ce qui suit :



Communauté de Communes du Pays Houdanais
22 Porte d'Épernon
78550 MAULETTE
Tél : 01 30 46 82 80
Courriel : ccph@cc-payshoudanais.fr

Article 1 : Objet du présent avenant au contrat

Le présent avenant a pour objet la fourniture d'une autolaveuse type X7 D+ (ou équivalente), à batterie lithium comprenant :

- Câble de charge
- 2 brosses
- 2 plateaux.

La maintenance avec main d'œuvre, les pièces et déplacement sont inclus dans la fourniture et le prix.

L'autolaveuse devra être utilisée pour le lavage des sols en lieu et place d'un lavage balais.

Article 2 : Date d'effet

Le présent avenant prendra effet à compter du 6 octobre 2025.

Article 3 : Impact financier du présent avenant

Le présent avenant entraîne une **augmentation annuelle de 1 822,00 € HT**, soit une **plus-value de 3,12 %** du montant annuel initial (58 329,44 € HT).

Le cumul des avenants n°1 et 2 entraîne une plus-value de **24 510,00 € HT**, portant le coût annuel du marché à **82 839,44 € HT**.

Article 4 : Fondement du présent avenant

S'agissant des modifications, le présent avenant s'appuie sur les dispositions de l'article L.2194-1 du Code de la commande publique.

Article 5 : Portée de l'avenant au regard des autres pièces du contrat

Le présent avenant constitue l'accord plein et entier des parties. Il se substitue, uniquement en ce qui concerne les points qu'il traite, aux clauses antérieures du contrat.

Les autres dispositions initiales du marché, ainsi que celles de l'avenant n°1, demeurent applicables tant qu'elles ne sont pas contraires aux nouvelles dispositions fixées par le présent avenant.

Article 6 : Clause de renonciation au recours

Le titulaire renonce expressément et irrévocablement à toute action, réclamation ou recours de quelque nature que ce soit pour tous les faits traités par l'objet de l'avenant.

Fait en un seul exemplaire,

À Maulette, le

À Boulogne-Billancourt, le 04 septembre 2025

Pour la CCPH
Le Président,
Jean-Marie TÉTART,

Pour le titulaire
(Nom + Prénom + Fonction + Tampon)
LEVEQUE Dominique - Gérant

T.N.S.A.R.L.
1, Place Paul Verlaine
92100 BOULOGNE-BILLANCOURT
Tél. 01 45 69 40 40 - Fax 01 56 32 12 13
RCS Nanterre B 339 703 811 00036 APE 8121 Z